Image not found or type unknown

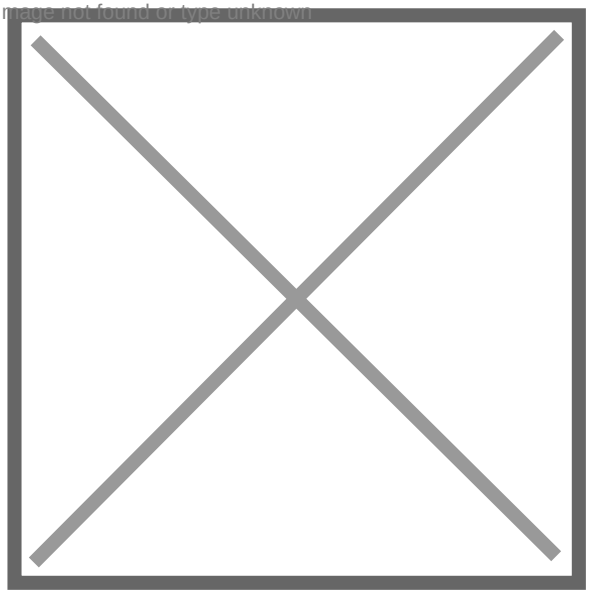

Droit de visite et d'hébergement

Par **leila7734**, le **01/06/2010** à **14:31**

Bonjour,

Divorcée depuis 10 ans, mon ex avait quitté le domicile conjugual sans un mot (abandon de domicile), c'est pour celà que j'avais demandé le divorce. De ce mariage est née une petite fille. Mon ex ne l'a jamais connue mais savait qu'il avait une fille. Une pension avait été fixée mais il ne l'a jamais payée, il n'est venu à aucun jugement et de ce faît j'ai eu la garde exclusive de ma fille.

Aujourd'hui ma fille a 9 ans et ne connait pas son père, moi je suis remariée et j'ai une autre petite fille. Je viens d'avoir des nouvelles de son père qui m'a appelée et m'a fait du chantage car la caf lui réclame les pensions alimentaires impayées.

En bref ou j'arrete les démarches pour que ce rappel de pension ne soit pas versée ou il demande un droit de visite et d'hébergement ce que je ne veux pas. Comment faire pour qu'il n'ait aucun droit sur notre fille?Est ce que je peux le déchure de ses droits parentaux?Merci de vos réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés